



PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### I. Pouvoir adjudicateur

#### **I.1 Nom et adresse**

##### **TERRITOIRE**

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna  
98600 WALLIS et FUTUNA

#### **I.2 Obtention du dossier**

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna  
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics  
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis  
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16

Courriel: [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

#### **I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Le point de contact susmentionné

### II. Objet de la consultation

#### **II.1 Étendue du marché**

Création des plateaux sportifs – Type City Stade à Malaefoou (MUA) et à Fatima (HIHIFO)

#### **II.2 Type de marché**

Marché public de travaux

#### **II.3 Informations**

Marché alloti en 2 lots.

Possibilité de soumissionner pour un lot et/ou deux lots.

#### **II.4 Descriptions des lots**

Lot n°01 : Fourniture et pose d'un terrain multi-sports (City-Stade)

Lot n°02 : Éclairage extérieur (alimentation en photovoltaïque)

#### **II.5 Lieux d'exécution**

Mala'efoou « MUA » / Fatima « HIHIFO »

#### **II.6 Critères d'attribution**

- Critère Prix : 40 %

- Valeur technique : 60 %

#### **II.7 Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont fixés à l'article VI de l'acte d'engagement.

#### **II.8 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées

## II.9 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

## II.10 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget du Territoire et rémunérées selon les prescriptions du CCAP

## III. Procédure

### II.1 Type de procédure

Marché public passé selon la procédure d'appel d'offres en application de l'article 3 du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

### II.2 Renseignements d'ordre administratif

#### II.2.1 Date limite de dépôt des offres

**Mardi 15 mai 2018 à 11h00 (Heure de Wallis)**

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna  
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics  
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

#### II.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## IV. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

### IV.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

## V. Renseignements complémentaires

### V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

### V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna  
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS  
Tel.: 00 (681) 72.14.85  
Fax.: 00 (681) 72.14.86  
Courriel : tamatautu@mail.wf

### V.3 Date d'envoi du présent avis

17 AVR. 2018



Pour le Préfet, Administrateur Supérieur  
et par délégation  
le Secrétaire général

  
Stéphane DONNOT